

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE **28 SEPTEMBRE 2022**

Journée internationale pour le droit à l'avortement: **UN DROIT FONDAMENTAL !**

APPEL — MONTREUIL > 21 SEPTEMBRE 2022

En France, en Europe et dans le monde, des forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite, intégristes religieuses, s'acharnent à empêcher les femmes d'avorter. Le droit à l'avortement est attaqué dans de nombreux États des États-Unis, mais également en Europe, où la Pologne, en particulier, s'emploie à l'anéantir. En Afrique et en Moyen Orient, les femmes ne bénéficient pas de ce droit. Dans de nombreux pays, les femmes se battent pour obtenir ce droit fondamental, notamment en Amérique du Sud. Les Argentines et les Colombiennes l'ont obtenu de haute lutte.

L'UFSE-CGT affirme son soutien à toutes les femmes dans le monde qui font face à des lois patriarcales visant à contrôler toujours plus leurs corps, leurs capacités reproductives, leur vie intime et leur autonomie. Le droit à l'avortement est un élément essentiel à l'émancipation des femmes du joug patriarcal et misogyne qui sévit dans nos sociétés.

En France, la Loi du 3 mars 2022 permettant de porter le délai légal de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) de 12 à 14 semaines de grossesse a été un soulagement pour les militant-es qui portaient cette demande depuis des années. Il aura fallu une pandémie et un confinement qui a gravement porté atteinte au droit des femmes à avorter pour que la législation évolue. Pourtant, ce délai n'est pas toujours respecté dans les faits. De nombreux centres d'orthogénie arguent en effet que le geste technique est différent, et que faute de formation, et du matériel adapté, les interventions ne se font pas au-delà des 12 semaines habituelles. La loi a aussi entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales » mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés ! Une fois encore le gouvernement n'a fait le travail qu'à moitié, et au final ce sont les femmes qui pâtissent de la situation.

222000 femmes ont eu recours à l'IVG (quelle que soit la méthode) en 2020 en France. Ce sont plusieurs centaines d'autres qui ont dû aller à l'étranger parce que hors délai, ou qui ont poursuivi la grossesse faute de moyens financiers pour s'y rendre. Permettre aux femmes d'avoir recours à l'IVG est nécessaire à leur émancipation, à leur accès au travail, aux études et donc à leur indépendance financière. En France, l'accès à l'avortement est empêché par les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'interruption volontaire de grossesse, le manque d'effectifs dans les hôpitaux, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes et notamment le Planning familial, la double clause de conscience qui perdure et les délais qui sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens et obligent encore des femmes à avorter à l'étranger !

Alors que la pilule est gratuite pour les filles mineures (depuis 2013 pour les 15-18 ans et depuis 2020 pour les filles de moins de 15 ans), depuis le 1^{er} janvier 2022, elle l'est également pour les femmes jusqu'à 26 ans. Or, ce droit ne peut être totalement effectif notamment dans les établissements scolaires et universitaires, en raison des manques criants d'effectifs d'infirmières et d'assistantes de service social, ou parce que certain-es pharmacien-nnes refusent encore de délivrer la *pilule du lendemain* — gratuite pour les mineures — malgré l'obligation légale...

émancipation, accès au travail, études, indépendance financière



Pour garantir
le droit à l'avortement
comme droit fondamental,
nous revendiquons:

- ✓ Son inscription dans la Constitution française et la Charte des droits fondamentaux européens;
- ✓ Des politiques publiques volontaristes pour rendre effectif le droit à l'IVG: création de maternités et centres IVG de proximité, et d'emplois à la hauteur des besoins (hôpitaux, services sociaux, infirmières scolaires...), garantie d'heures pédagogiques sur l'IVG et la contraception, la lutte contre les inégalités sur le territoire, etc. ;
- ✓ Des moyens pour les services publics et les plannings familiaux;
- ✓ La revalorisation des métiers à prédominance féminine et notamment du soin et du lien pour une égalité salariale;
- ✓ La contraception gratuite pour toutes;
- ✓ Des autorisations spéciales d'absence pour les femmes agentes publiques;
- ✓ L'abrogation du jour de carence.

**L'UFSE-CGT APPELLE
TOUTES ET TOUS:
— À REJOINDRE
L'APPEL UNITAIRE
SIGNÉ PAR LA CGT
— À MANIFESTER
LE 28 SEPTEMBRE
POUR LE DROIT FONDAMENTAL
À L'AVORTEMENT
ET AUX FEMMES
DE DISPOSER
DE LEUR CORPS !**

**À Paris,
départ
de Bastille
à 18h30 !**

**Pour
aller
plus
loin**

hyperliens

- ✓ [Appel unitaire](#)
- ✓ [Déclaration UFSE-CGT](#)

Collectif européen

Avortement : les femmes décident →

